

Cette infolettre a été diffusée en mai 2023. Il est possible que certaines informations ne soient plus à jour.



INFO CHEVAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES
ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)



Sujets d'actualité



Nouveau règlement pour tous les propriétaires et gardiens de chevaux

Le Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés entrera en vigueur le 10 février 2024. Il définit les exigences minimales à respecter relativement à la garde et à l'élevage des animaux domestiques de compagnie et des équidés.

Tout propriétaire ou gardien d'un équidé devra se conformer au Règlement qui prévoit notamment :

- le respect des exigences contenues dans le [Code de pratiques pour le soin et la manipulation des équidés](#);
- l'obligation de fournir une quantité suffisante de litière pour absorber l'urine de l'animal et l'encourager à se coucher;
- l'interdiction de la coupe du couard, de l'anglaisage et du blocage du nerf de la queue du cheval pour des motifs esthétiques.

[Consulter le Règlement](#)

Permis pour les lieux où sont recueillis des équidés

Les lieux où sont recueillis des équidés devront obtenir un permis avant l'entrée en vigueur du Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés, soit avant le 10 février 2024. Cette exigence s'applique à toute exploitation d'un lieu où sont recueillis des équidés en vue de les transférer vers un nouveau lieu de garde, de les euthanasier ou de les faire euthanasier par un tiers.

J'ai une écurie de pension. Dois-je obtenir ce permis?

Non, car les lieux visés par le permis sont les refuges qui recueillent temporairement des équidés en vue de les transférer ailleurs ou de les faire euthanasier.

Comment obtenir un permis?

Un formulaire de demande de permis sera disponible dans les prochains mois. Pour toute question en lien avec le permis, contactez la Direction des services aux clientèles du MAPAQ à l'adresse smsaia@mapaq.gouv.qc.ca.

Parfaire ses connaissances sur le cheval

Soins d'urgence de base des chevaux

Le 3 juin prochain, à Coaticook, le Collectif en formation agricole de l'Estrie organise une formation sur les soins d'urgence de base des chevaux. À la fin de cette formation, les participants pourront gérer une situation d'urgence dans le calme et avec efficacité, et ils seront en mesure de soulager le cheval dans l'attente du vétérinaire et de minimiser les dommages.



[S'informer et s'inscrire](#)

Formations Cheval Québec

Cheval Québec propose une foule de formations gratuites et accessibles en ligne. Les formations abordent différents sujets, notamment l'alimentation et la santé du cheval.

[Consulter les formations](#)

Besoin d'aide financière?

[L'Outil de recherche d'aide aux entreprises](#), conçu par Innovation Canada, vous permet de trouver les programmes et les services offerts, que vous soyez à l'étape de démarrage ou de croissance.



Photos de l'en-tête : Eliane Vaillancourt.

Votre
gouvernement

Québec